

Numéros de décisions	Sujets		Résumé	Suivis à faire
	1.	Ouverture de la séance et mot de bienvenue	Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h. Madame Marusa Gauthier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres présents.	
#CE 22-23-34	2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	<p>Madame Marusa Gauthier fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>Il est proposé par madame Corinne Germain et appuyé par madame Danielle Mercier d'adopter l'ordre du jour.</p>	
#CE 22-23-35	3.	Adoption et suivis au procès-verbal du 16 mai 2023	<p>Madame Marusa Gauthier mentionne que tout est conforme pour le procès-verbal, elle demande aux membres si quelqu'un a décelé des coquilles.</p> <p>Il est proposé par monsieur Philippe Tremblay et appuyé par madame Lisa-Marie Mathieu d'adopter le procès-verbal du 16 mai 2023.</p>	
	4.	Questions du public	Aucune question du public	
	5.	Approbation d'une modification à l'horaire (22 juin)	<p>Madame Émilie Taillon, directrice, mentionne aux membres que la dernière journée d'école l'horaire est habituellement en continu. La demande est faite pour cette année aussi.</p> <p>La modification à l'horaire pour le 22 juin a été proposée par madame Corinne Germain et appuyée par madame Danielle Mercier.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>	
#CE 22-23-36	6.	Approbation des frais chargés aux parents	Madame Émilie Taillon explique le document des frais chargés aux parents. Elle mentionne que l'an passé, le montant a été augmenté de 5,00 \$ soit de 65,00 \$ à 70,00 \$. Nous maintiendrons alors ce montant pour l'an prochain.	

			<p>Nous discutons également des listes du petit matériel. Nous survolons le tout, mais personne n'en fait la lecture séance tenante étant donné que les membres ont eu un délai pour en prendre connaissance.</p> <p>Il est proposé par madame Johanna Paré et appuyé par madame Caroline Doire d'approuver le montant chargé aux parents ainsi que la liste du petit matériel.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>	
#CE 22-23-37	7.	<p>Approbation des règles de conduite et mesures de sécurité</p>	<p>Madame Émilie Taillon nous mentionne qu'il y a eu quelques modifications au document en collaboration avec Madame Jessy Marleau-B, la TES. Avec les membres, nous constatons quelques coquilles soient : majuscules manquantes à Boisé, bout de phrase manquante au point de l'habillement. Nous ajoutons également la montre intelligente au point de l'électronique.</p> <p>Les règles sont proposées par madame Danielle Mercier et appuyées par madame Stéphanie Paquet.</p> <p style="text-align: right;">Adopté à l'unanimité</p>	
#CE 22-23-38	8.	<p>Adoption du rapport annuel du CÉ</p>	<p>Madame Marusa Gauthier explique aux membres qu'habituellement le conseil d'établissement adopte le document du rapport annuel au début de l'année suivante étant donné que des points sont encore à ajouter à la suite de la présente rencontre du CE. Elle propose aux membres de l'adopter provisoirement.</p> <p>Madame Marusa Gauthier nous fait la lecture du rapport annuel.</p> <p>Le rapport annuel est proposé par madame Danielle Mercier et appuyé par madame Lisa-Marie Mathieu</p> <p style="text-align: right;">Adopté provisoirement à l'unanimité</p>	
	9.	<p>Consultation sur le PEVR</p>	<p>Madame Émilie Taillon mentionne qu'il y a eu plusieurs consultations auprès des parents, des élèves et du personnel du Centre de services scolaire.</p> <p>Elle fait un survol du document avec les membres. Les commentaires seront envoyés au CSS.</p>	

	11.	Information de la direction	Madame Taillon mentionne que le sondage aux élèves a eu lieu. Les résultats seront disponibles bientôt.	
	12.	Information de la présidente	Aucune information	
	13.	Information de la représentante du comité de parents	Aucune information	
	14.	Information de la représentante de la communauté	Absente	
	15.	Information de la représentante du service de garde	Absente	
	16.	Information des autres membres	Aucune information	
	17.	Date et lieu de la prochaine séance	La prochaine rencontre du Conseil d'établissement aura lieu à l'assemblée générale des parents le 12 septembre 2023 prochain.	
#CE 22-23-39	18.	Levée de la séance	Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19 h 45.	